

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 34	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 8	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 6 novembre 2019

Vote(s) pour : 34
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Mardi 12 novembre 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2019-11-12-BD-17.3 :

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Commune de Rozérieulles - Exercice 2018.

Rapporteur : Monsieur Joël STROZYNA

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le rapport présenté par Monsieur le Président de Metz Métropole portant sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Commune de Rozérieulles pour l'exercice 2018,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 7 novembre 2019,

CONSIDÉRANT la compétence de Metz Métropole en matière d'eau potable,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Commune de Rozérieulles, lequel sera transmis à chacun des Maires des communes membres de Metz Métropole, afin qu'il soit porté à la connaissance de leurs Conseils Municipaux.

Pour extrait conforme
Metz, le 13 novembre 2019
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services


Barbara FALK



SERVICE DES EAUX DE ROZERIEULLES

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du
Service
public de l'eau potable**

Exercice 2018

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service des eaux dessert en totalité la commune de Rozérieulles.

1.2. Mode de gestion du service

Rozérieulles a confié la gestion de son service public d'eau potable à la Société Mosellane des Eaux par contrat de Délégation de Service Public en date du 1^{er} juillet 2009, le contrat prenant fin le 30 juin 2021.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est transformée en métropole. Par obligation réglementaire, la compétence eau potable a été transférée des communes membres à l'EPCI. Depuis cette date, Metz Métropole se substitue donc à la commune de Rozérieulles en tant que maître d'ouvrage du réseau d'eau potable. L'EPCI a repris toutes les obligations et contrats de la commune, notamment le contrat d'affermage avec VEOLIA-SME.

1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)

Nombre total d'habitants desservis: 1 415 habitants

1.4. Nombre d'abonnés

Nombre total d'abonnés : 499

1.5. Eaux brutes

La commune possède différentes sources captées. Le volume annuel de ces dernières n'étant pas suffisant pour l'alimentation de la commune, notamment lors de l'étiage, le complément est fait par des achats d'eau à d'autres services.

1.5.1. *Prélèvement sur les ressources en eau*

	2017	2018	N/N-1
Volume total prélevé (m3)	14 321	29 721	+107,5%
SOU SOURCES	14 321	29 721	+107,5%

1.5.2. *Achats d'eaux brutes*

	2017	2018
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)	64 556	69 763
Régie de l'Eau de Metz Métropole	54 556	58 287
SIEGVO	10 000	11 476

1.6 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018

	2017	2018	N/N-1
Volume prélevé (m3)	14 321	29 721	+107,5%
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	64 556	69 763	+8,1%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	0	0	0%
Volume d'eau vendu aux abonnés du service	59 513	56 230	-5,5%
<i>dont Domestique ou assimilé</i>	59 513	56 230	-5,5%
<i>dont Autres que domestiques</i>	0	0	0%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Canalisations	2018
Longueur totale du réseau (km)	15,7
Longueur de distribution (ml)	15 663
<i>dont canalisations</i>	10 696
<i>dont branchements</i>	4 967

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

Le prix de l'eau est défini conformément aux termes du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service des eaux.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

ROZERIEULLES	m ³	Prix au 01/01/2019	Montant au 01/01/2018	Montant au 01/01/2019	N/N-1
Production et distribution de l'eau			237,81	244,34	2,75%
Part délégataire			195,90	204,05	4,16%
Abonnement			32,76	34,12	4,15%
Consommation	120	1,4161	163,14	169,93	4,16%
Part communale			24,70	24,70	0,00%
Consommation	120	0,2058	24,70	24,70	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,1299	17,21	15,59	-9,41%
Collecte et dépollution des eaux usées			148,80	148,80	0,00%
Part communautaire			148,80	148,80	0,00%
Consommation	120	1,2400	148,80	148,80	0,00%
Organismes publics et TVA			103,03	103,38	0,34%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2330	27,96	27,96	0,00%
TVA			33,07	33,42	1,06%
TOTAL € TTC			489,64	496,52	1,41%

Le prix du service d'eau potable a évolué entre 2018 et 2019 conformément à l'indexation prévue au contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable.

2.3. Recettes

En 2018, le Chiffre d'Affaires du service d'eau potable est de 109 808€.

En 2018, 26 960€ ont été versés aux autres organismes publics et à l'Agence de l'eau et l'EPCI a perçu 11 595€ de surtaxe.

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau

P101.1 Taux de conformité des prélèvements microbiologiques : 100%.

P102.1 Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques : 100 %.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de 80.

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	76,4 %	63,8 %	68,2 %	84,1 %	63,8 %	-24,1%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A	65 334	63 325	62 485	66 332	63 443	-4,4%
Volume produit (m3) C	35 236	17 121	19 803	14 321	29 721	107,5%
Volume acheté à d'autres services (m3) D	50 279	82 164	71 872	64 556	69 763	8,1%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)
Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	6,39	10,85	8,75	4,43	10,95
Volume mis en distribution (m3) A	85 515	99 285	91 675	78 877	99 484
Volume comptabilisé 365 jours (m3) B	60 955	57 579	56 824	60 951	56 736
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	10 522	10 528	10 886	11 082	10 696

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	5,25	9,36	7,33	3,10	9,23
Volume mis en distribution (m3) A	85 515	99 285	91 675	78 877	99 484
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) B	65 334	63 325	62 485	66 332	63 443
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	10 522	10 528	10 886	11 082	10 696

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Le taux moyen annuel de renouvellement des réseaux a été de 0.03% en 2018.

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 60%.

4. Financement des investissements

4.1. Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice comptable

Montant engagé par la Collectivité : 2 040,00 € pour une étude d'assistance technique pour les travaux chemins de Nô et Banauvignes.

Montant financé par des tiers : pose d'un regard de comptage d'eau potable au 5 rue de Paris.

4.2. Branchements en plomb

Pas de branchement plomb sur le service des eaux.

4.3. État de la dette du service

Prêt contracté fin 2017 pour 350 000€ sur 25 ans, mise à disposition le 17/01/2018, 1^{ère} échéance 1^{er} mai 2018. Etat de la dette au 31/12/2018 : 341 471.73€.

4.4. Programme contractuel de renouvellement effectué par l'exploitant:

- 0 ml de canalisations et un branchement renouvelé en 2018 (21 rue Jean Burger);
- Renouvellement d'un stabilisateur de pression.

Le montant des travaux réellement effectués par le délégataire, listés ci-dessus, est de 3 045,32 €.

4.5. Amortissements réalisés par la collectivité:

Un montant de 11 869.69 € a été mandaté au titre des amortissements pour l'année 2018.

4.6. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service :

- Renouvellement de canalisations : un programme pluriannuel a été transmis à la commune par le délégataire, les études pour le renouvellement des réseaux chemins de Nô et Banauvignes ont commencé en 2018 (travaux prévus en 2019),
- Renouvellement de la canalisation en polyéthylène DN 50 située au 25 rue de Paris devient une priorité sur laquelle 5 fuites ont été détectées et réparées sur les 3 dernières années,
- La réfection du génie civil du réservoir intermédiaire serait nécessaire,
- Mise en place de compteurs de sectorisation pour améliorer la recherche de fuites sur le service et atteindre les exigences du Grenelle 2 en termes de rendement de réseau,
- Une étude a été menée sur la commune pour des travaux de renouvellement de canalisations, dans le cadre de l'aménagement qualitatif de la Place Cadet à la rue Jean Burger au niveau de l'Eglise,
- Suite à la non-conformité sur l'équilibre calco-carbonique et en cas de récurrence, un système de traitement type adoucissement ou décarbonatation pourrait être proposé.

4.7. Programme de travaux

Dans la suite des travaux réalisés en 2017 par la collectivité, pour optimiser le fonctionnement des achats d'eau et maximiser l'achat d'eau à la Régie de l'Eau de Metz Métropole, une vanne de régulation a été installée dans un regard situé à l'angle de la Rue de Paris et de la Rue Jean Burger (voie des bus). Cette vanne permet de contrôler le volume

journalier prélevé en fonction d'un débit paramétrable et une période journalière d'ouverture également paramétrable.

Le délégataire a également réalisé les travaux de la pose d'un regard de comptage, 5 rue de Paris.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0) :
Aucune sur 2018.

6. Eléments marquants de l'année 2018

- Le passage au statut de Métropole au 1er janvier 2018 a eu pour conséquence le transfert de la compétence eau potable de la commune de Rozérieulles à l'EPCI Metz Métropole, le contrat d'affermage a été transféré également et est maintenant porté par Metz Métropole,
- Un rendement en baisse, passant de 84,1% en 2017 à 63,8 % en 2018 (-24,8 %), du fait essentiellement de l'augmentation du nombre de fuites (50% par rapport à 2017). Celui-ci reste à nouveau en dessous des exigences du Grenelle 2 et la vétusté de certaines canalisations peut impacter le rendement de réseau à chaque casse,
- Un plan d'action visant à réduire les pertes d'eau en réseau a été remis à la Collectivité. Celui-ci porte sur :
 - l'amélioration de la connaissance du réseau (mise à jour des plans, comptage des volumes, matériaux et date de pose des réseaux, ...),
 - un diagnostic du réseau en identifiant les secteurs les plus fuyards,
 - la mise en place d'un plan d'actions de réduction des pertes, sur la base de l'historique des fuites réparées et de la définition d'un programme de travaux,
- Ces actions visent notamment à limiter le risque d'un doublement de la redevance de prélèvement par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- Les sources de Rozérieulles ont été plus productives en 2018 : le double par rapport à 2017. L'étiage ne s'est fait sentir qu'au dernier trimestre. La remontée du débit n'a pas été observée en 2018 car l'automne et le début de l'hiver ont été très peu pluvieux. Cette situation a nécessité un recours important à des achats d'eau de secours surtout en fin d'année,
- 9 fuites ont été localisées et réparées cette année par le délégataire,
- Renouvellement des canalisations d'eau : le patrimoine de la commune est très vieillissant et fuyard dans certains secteurs. Un programme de renouvellement de conduites doit être lancé rapidement sur plusieurs années si elle souhaite maintenir à niveau son patrimoine. Un projet avait été remis à la collectivité en 2011 et mis à jour en 2016 et 2017 sur ce sujet. Il a commencé à être mis en œuvre avec une étude d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement des chemins de Nô et Banauvignes (travaux prévus en 2019),
- 100 % de conformités microbiologique et physico-chimique sur les analyses officielles de l'année 2018 : ce résultat montre la bonne qualité sanitaire de l'eau distribuée, de l'eau en provenance des différentes sources de la Commune et du bon fonctionnement des installations de traitement. Les captages font l'objet d'un Arrêté

Préfectoral de DUP définissant les périmètres de protection ; cependant il convient de mener à terme la protection des ressources et de maintenir une surveillance continue de la qualité de l'eau produite,

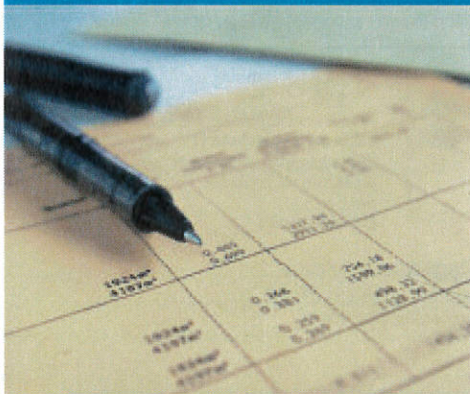
- Amiante : un diagnostic des installations doit être réalisé par l'EPCI, conformément à la législation.

ANNEXES

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

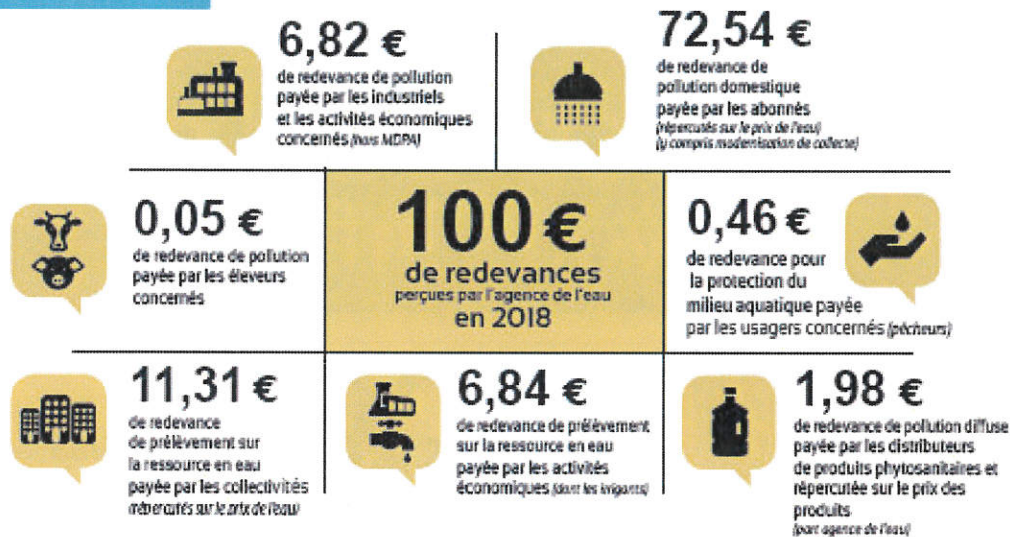
Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 165,14 millions d'euros dont 136,93 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2018)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.

Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2018)

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DES RÉSULTATS CONCRETS SUR LE BASSIN RHIN-MEUSE

L'année 2018 a marqué la fin du 10^{ème} programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Des indicateurs suivis chaque année permettent de mesurer les efforts des maîtres d'ouvrage en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Ces progrès constatés, les retours d'expérience ainsi que les écueils et/ou freins identifiés ont permis d'orienter les actions à mettre en œuvre dans le nouveau programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

DE 2013 À 2018...



STATIONS D'ÉPURATION
DE PLUS DE 2 000 HAB.



ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF



MISE EN ŒUVRE
DE PLANS D'ACTION



SUBSTANCES TOXIQUES
RÉDUITES OU ÉLIMINÉES



COURS D'EAU
RESTAURÉS



ÉQUIPEMENT
OU EFFACEMENT
D'OUVRAGES



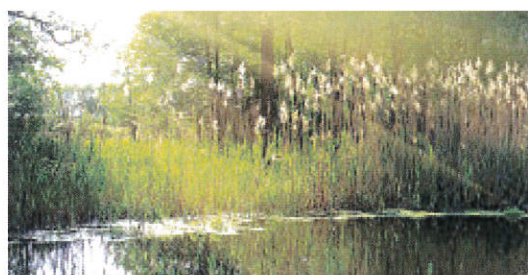
ZONES HUMIDES
RESTAURÉES ET
ENTRETENUES



ZONES HUMIDES
ACQUISES

DES APPELS À PROJETS POUR EXPLORER DE NOUVELLES VOIES

Au cours de l'année 2018, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a initié plusieurs appels à projets. Le plus souvent dans un cadre partenarial, ces appels à projets ont pour objectifs de faire émerger des nouvelles manières de faire, de conjuguer des efforts financiers ou d'offrir un coup de projecteur sur des enjeux encore peu pris en compte. Ainsi, cette démarche a permis de faire émerger **52 projets en faveur de la biodiversité** et de la préservation de la trame verte et bleue, **32 projets pour le développement de filières agricoles** respectueuses de la ressource en eau ou encore 6 projets sur le thème "eau durable et énergie". Cette dynamique sera poursuivie dans les années à venir.



L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU

2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique pour les ressources en eau de l'Est de la France. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Ils offrent surtout un cadre et des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés à se mobiliser autour des nombreuses solutions "climat'eau compatibles".



le bassin
Rhin-Meuse

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57181 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (DAECM) © Mars 2018 - Agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Depoix, stock photo. Agence de l'eau Rhin-Meuse

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.



Rendez-vous sur
enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux



L'eau a quelque chose à vous dire...

4 Rapport annuel de analyse sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Résumé de l'acte
057-200039865-20191112-11-2019-DB17-3-DE

Numéro de l'acte : 11-2019-DB17-3
Date de décision : mardi 12 novembre 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Commune de Rozérieulles - Exercice 2018
Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 18/11/2019
Numéro AR : 057-200039865-20191112-11-2019-DB17-3-DE
Document principal : 99_DE-17.3.pdf

Historique :

18/11/19 09:21	En cours de création	
18/11/19 09:21	En préparation	Catherine DELLES
18/11/19 10:23	Reçu	Catherine DELLES
18/11/19 10:23	En cours de transmission	
18/11/19 10:23	Transmis en Préfecture	
18/11/19 10:26	Accusé de réception reçu	